

FRANCHISE EN BASE TVA

Autres activités des avocats :
18300-22100

Avocat, auteurs, artistes : 44500/ 54700

PS: 34400/36500

Livraison de biens/vente à
consommer sur place/
prestations hébergements :
85800/ 94300

DÉPASSEMENT : Tenir informé le
SIE le mois suivant le
dépassement

DÉPASSEMENT DES SEUILS HORS ENTREVUELLES

Si on dépasse il faut être entre le
min et le max pour ne pas passer à
l'assujettissement obligatoire

Au fur et à mesure se regarde sur
une période glissante

OPTION POUR 2 ANS avec TACITE reconduction

CA inf. à la limite basse = plein droit en franchise au 1er janv de l'année suivante

Si souhait de rester à la TVA : option
à faire avant le 31/01 pour un effet
au 01/01 sans régularisation du droit
à déduction etc.